Date de dépôt: 21 février 2007

Messagerie

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Ge-Pilote y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? Ou les fonctionnaires genevois virés par des frontaliers fonctionnaires de l'Etat de Genève

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'information circule que la Réforme de l'Etat est «managée» par des Français. Avec le désastre qui est le lot quotidien de nos voisins d'outre-Jura, on est vraiment mal parti.

La responsable de GE-Pilote pour le DCTI serait même une frontalière qui est chargée de virer des fonctionnaires genevois et de créer une réelle insécurité. Il est curieux d'avoir choisi une mercenaire qui doit couper des têtes genevoises quand on sait la pagaille administrative qui règne dans l'Hexagone.

C'est sans doute pour copier la même bureaucratie envahissante ou pour en arriver à une situation que le général de Gaulle a lui-même traitée de «chienlit».

A l'Etat de Genève, c'est plus Ge Pilote, mais Sans Pilote. Attention, le crash n'est pas bien loin.

Le même département DCTI se signale par la mise en place d'un plan de réorganisation des fonctions d'Etat-major (plan ORFEM), dont la personne-pilote se ferait conseiller par des consultants marseillais arrivés en renfort à Genève.

IUE 364-A 2/3

A voir l'état critique de notre canton, on ne sait pas trop s'il faut en rire ou en pleurer.

## On casse du fonctionnaire genevois

Est-ce la dernière histoire marseillaise? Marius et Panisse viennent donner des conseils aux Genevois. Sans doute pour augmenter les difficultés de Genève, licencier un maximum de résidents genevois et engager un maximum de frontaliers. Assez!

Compte tenu des mesures notamment de restrictions et suppressions de postes que doivent mettre en œuvre ces responsables, on s'interroge sur les garanties que peuvent offrir de telles personnes par rapport à une compréhension du bon fonctionnement de nos institutions et de notre Administration cantonale.

Sans parler des liens indispensables avec les structures et administrations communales et fédérales. Sait-on au moins si il y a un pilote dans l'avion ou bien si les rapports techniques et de management de ces personnes, qui ont semble-t-il des liens plutôt élastiques ou pour le moins très récents avec Genève, ne vont pas peser d'un poids lourdement insoupçonné sur les décisions qui seront prises par le Conseil d'Etat ?

Est-ce à dire que les Genevois ne sont plus aptes à gérer le canton ?

Est-ce à dire qu'il s'agit du constat d'échec des gouvernements successifs ?

Est-ce à dire qu'il existe une « francisation » de l'État souverain des Genevois ?

Est-ce à dire que le gouvernement contribue à créer deux catégories de fonctionnaires, d'un côté les nantis étrangers et frontaliers, de l'autre les Genevois qui payent un lourd tribut suite aux décisions irresponsables de ceux qui les prennent? Par exemple, l'État ne paie-t-il pas plus d'un million de francs par jour d'intérêts sur la dette abyssale de la République?

Combien d'emplois auraient pu être sauvegardés avec ces 360 millions d'intérêts par année payés à des banques étrangères? Lorsque les nantis boivent l'eau du puits, il ne faut pas qu'ils oublient ceux qui l'ont creusé.

Je soutiens qu'aucune discrimination ne doit être opérée entre Suisses et étrangers résidant dans le canton. En revanche, le bon sens doit s'appliquer, à savoir qu'une administration proche de ses administrés repose sur des fonctionnaires résidents genevois, étrangers compris, ceux-là même qui ont obtenu le droit de vote au niveau communal!

3/3 IUE 364-A

A défaut, pourquoi ne pas remettre les clefs de la République directement au Conseil Général de la Haute-Savoie et de l'Ain, et d'annexer le canton de Genève comme nouveau département français, un D.O.E (Départements d'Outre-Europe) qui sera différencié des D.O.M (Départements d'Outre-Mer)?

En vertu des pouvoirs qui sont ceux du député, des devoirs et obligations qui sont ceux du Conseil d'État, voici la question posée dans le cadre de cette IUE, conformément à l'article 162A LRGC:

Le Conseil d'État peut-il confirmer que ce qui précède n'existe pas, que les postes de hauts cadres de l'État notamment attribués à des tâches de restructuration et d'engagement sont confiés à des résidents genevois de longue date, ayant acquis cette fibre genevoise qui est la spécificité et la fierté du peuple citoyen de Genève ?

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'a pas engagé de consultants d'une nationalité étrangère pour mener certaines réformes en cours.

"Ce que nous faisons n'est jamais compris, mais toujours seulement loué ou blâmé" Friedrich Nietzsche - Le Gai Savoir (1882-1887)

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier : Le président : Robert Hensler Charles Beer